

La Commission européenne annonce que, dans le cadre de sa politique de « pacte vert européen », un « espace commun de la donnée » (**a Common European Green Deal data space**) sera développé. L'initiative « données vertes pour tous » (GreenData4All) sera la contribution de la DG Environnement à la Stratégie européenne de la donnée. Elle visera à revoir et possiblement réviser [LBT : en fait, fusionner] la directive 2003/4/CE (Aarhus) et la directive INSPIRE.

Programme de travail 2020-2024 (à cadre légal constant)

Le texte ci-dessous est un résumé du document « Work Programme for the implementation and evolution of the INSPIRE Directive for the period from 2020 – 2024 (WP 2020) » reçu le 7/4/20.

Il a été établi par Marc Leobet au titre du Point de contact français. Les commentaires [LBT] n'engagent que lui.

Introduction

Il y est rappelé qu'INSPIRE (article 1(2)) doit s'appuyer sur les infrastructures nationales et non sur des infrastructures, ou sur des séries de données, spécifiquement créées pour INSPIRE.

Le programme de travail (WP) proposé serait en deux phases :

- 20-22, préparer l'évaluation d'INSPIRE et disposer d'une mise en œuvre comparable dans les Etats membres pour ce qui concerne l'accessibilité des données.
- 22-24, évolution du cadre légal.

Direction stratégique page 8

Elle reste la même, mettre en place une infrastructure de données géographiques avec ses composantes : partage de données, interopérabilité des services en réseau, gouvernance. [LBT : on note l'absence de citation de l'interopérabilité des données]. On doit passer de la preuve de concept à un changement de paradigme (« game changer ») via l'homogénéisation des mises en œuvre.

Le retour de la Commission sur les résultats de l'atelier « le futur d'INSPIRE » de juin 2019 est éclairant :

1. Prendre en compte les données 3D, linked data, IoT et rechercher des synergies avec des données non géographiques
2. Les mises en œuvre futures (disponibilité des données et des services, accessibilité et interopérabilité) devront être pilotées par des cas d'utilisation et des demandes réelles
3. La mise en œuvre doit être plus rapide. On doit faire moins de choses mais plus vite.
4. Le cadre technique de la mise en œuvre doit être neutre sur le plan technologique et éviter d'avoir à produire des développements logiciels spécialisés. Les développeurs doivent avoir l'option de déployer des outils standards [LBT : cf. point 1-c ci-dessous.]

Question 1 : êtes-vous pour-contre-neutre sur ces quatre axes stratégiques ?

La première partie du programme serait axées sur les données prioritaires et les données de référence, ie. de couverture nationale. Cette réalisation soutiendrait la transition vers une mise en œuvre plus équilibrée et homogène, **réalisée en 2022** : mise en œuvre complète (y compris harmonisation) sur un ensemble de données bien défini, métadonnées minimales et accessibilité réelle pour les autres [LBT : ce découplage entre données de référence et les autres est la

principale demande française depuis plusieurs années. Par ailleurs, rappelons que le cadre légal (INSPIRE) imposait déjà l'interopérabilité pour la fin de 2020].

Secteurs-clés

1/ Vers une implémentation commune en 2022

1-a/ mettre en place une priorisation basée sur le besoin et une harmonisation proportionnée

1-a-i : Identifier un ensemble central et limité de données pour lequel une interopérabilité complète doit être poursuivie. Les trois types suivants, données prioritaires, de référence et de haute valeur, forme un bon cadre pour définir cette approche [LBT : ce sont toutes des données nationales. La commission Règles de mise en œuvre du CNIG en ont arrêté la liste en 2019]

1-a-ii : Diversifier et lorsque possible relâcher les recommandations de mise en œuvre techniques, selon leur catégorie. L'harmonisation des données ne devrait en concerner qu'un faible nombre et être construite sur des cas d'utilisation tangibles.

Question 2 : êtes-vous d'accord-pas d'accord-neutre avec cette diversification ?

1-b/ lier le Géoportail EU aux Géoportails nationaux et éviter des mises en œuvre parallèles. (LBT : c'est le cas en France avec le Géocatalogue]

1-c/ éliminer les extensions spécifiques INSPIRE des métadonnées et des services pour soutenir les mises en œuvre standards [LBT : les textes et guides INSPIRE ont apporté certaines extensions aux normes et standards qui n'ont pas été reprises par les éditeurs de logiciel. Cela complique la mise en œuvre, notamment pour les utilisateurs peu au fait d'INSPIRE]

Question 3 : êtes-vous d'accord-pas d'accord-neutre avec cet alignement?

2/ Un écosystème numérique pour l'environnement et la soutenabilité

Cette page commence après 2022, une fois un premier niveau de mise en œuvre commune est atteint. Un nouveau cadre légal « GreenData4All » est alors mis en place.

Un espace de données européen commun sera créé ainsi que des espaces de données communs par secteur. [LBT : c'est cohérent avec la politique française définie dans le cadre du Plan Intelligence artificielle]. Ses quatre dimensions (technique, gouvernance, normes, cloud) sont décrites page 12

Dans le futur écosystème numérique, quatre briques (description pages 13-14) : donnée, infrastructure (y compris sémantique), analyses, applications (logicielles).

Question 4 : avez-vous des ajouts ou des suppressions à apporter?

Défis à relever : accès et gouvernance des données, transparence, protection, impact environnemental.

Question 5 : avez-vous des ajouts ou des suppressions à apporter?

Trois actions principales sur l'écosystème : suivi, détailler le contenu, information des parties-prenantes.

Question 6 : avez-vous des ajouts ou des suppressions à apporter?

[Annexe I : groupes de travail \(description pages 19-24\)](#)

2020.1.1 Priority driven implementation

2020.1.2 Need driven data prioritisation

2020.1.3 Integration/Alignment with other EU level initiatives

2020.1.5 INSPIRE Monitoring & Reporting integrated system

2020.1.6 INSPIRE Community Forum (ancient GT 2016.4)

2020.1.7 Priority list of data sets for eReporting (ancient GT 2016.5)

2020.1.8 Improving accessibility of data sets through network services (ancient GT 2019.2)

2020.1.9 OAPIF – OGC API Features encoding good practice (proposition)

2020.2.3 Capacity building-related and dissemination activities

Question 7 : prévoyez-vous de participer à un de ces groupes de travail ?